

CWS/13/10

Original : anglais

Date : 18 septembre 2025

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Treizième session**

**Genève, 10 – 14 novembre 2025**

Rapport de l’Équipe d’experts chargée de la chaîne de blocs sur la tâche n° 59

*Document établi par le responsable de l’Équipe d’experts chargée de la chaîne de blocs*

## Résumé

1. L’Équipe d’experts chargée de la chaîne de blocs est chargée de la tâche n° 59, qui porte en partie sur l’élaboration d’une nouvelle norme de l’OMPI visant à appuyer l’application potentielle de la chaîne de blocs dans l’écosystème de la propriété intellectuelle. L’équipe d’experts rend compte de l’état d’avancement de ses activités, notamment de ses travaux visant à améliorer encore le projet de norme depuis la dernière session du Comité des normes de l’OMPI (CWS).

## Rappel

1. À la huitième session du CWS, tenue en novembre 2020, l’équipe d’experts a présenté un rapport sur l’état d’avancement de ses activités (voir le document CWS/8/15). À cette session, le CWS a également encouragé les offices de propriété intellectuelle à participer aux discussions de l’Équipe d’experts chargée de la chaîne de blocs et a souligné les avantages importants que présentait le travail en collaboration avec le secteur privé, les universités et les organisations non gouvernementales (voir les paragraphes 96 à 99 du document CWS/8/24).
2. L’équipe d’experts a poursuivi ses travaux au titre de la tâche n° 59, qui a été modifiée pour la dernière fois à la septième session du CWS, et dont la description est libellée comme suit :

*“Étudier la possibilité d’utiliser la technologie de la chaîne de blocs dans les procédures d’octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle et de traitement des informations concernant les objets de propriété intellectuelle et leur utilisation; recueillir des informations sur les progrès accomplis par les offices de propriété intellectuelle dans l’utilisation de la chaîne de blocs et l’expérience acquise en la matière, évaluer les normes applicables à la chaîne de blocs en vigueur dans le secteur privé et examiner le bien‑fondé et l’applicabilité aux offices de propriété intellectuelle; élaborer un modèle permettant de normaliser l’utilisation de la chaîne de blocs dans le domaine de la propriété intellectuelle, y compris des principes directeurs, des pratiques communes et l’utilisation de la terminologie à l’appui de la collaboration, des projets conjoints et de la validation; et établir une proposition de norme de l’OMPI visant à appuyer l’application potentielle de la chaîne de blocs dans l’écosystème de la propriété intellectuelle.”*

(voir le paragraphe 67 du document CWS/7/29).

## Rapport sur l’état d’avancement de la tâche n° 59

### Objectif

1. L’objectif principal de la tâche n° 59 est de recueillir et d’analyser des informations relatives à la chaîne de blocs et à son application à l’écosystème de la propriété intellectuelle, ainsi que d’élaborer un ensemble de recommandations sur la chaîne de blocs dans l’écosystème de la propriété intellectuelle.

### Évaluation des progrès accomplis

1. Depuis la dernière session du CWS, le responsable de l’équipe d’experts a continué d’améliorer le projet de nouvelle norme de l’OMPI en se fondant sur les recherches approfondies menées de 2019 à 2021.
2. L’équipe d’experts s’est réunie en ligne le 20 mai 2025. À cette réunion, le responsable de l’équipe d’experts a présenté les résultats préliminaires de son analyse de la liste d’applications potentielles présentée dans le document intitulé “Chaîne de blocs et écosystèmes de la propriété intellectuelle :un livre blanc de l’OMPI”, publié en 2021, et a donné un aperçu de chaque application. Il a été noté que certaines des applications présentées sont trop générales pour permettre de formuler des recommandations à l’intention des offices de propriété intellectuelle, tandis que d’autres pourraient être regroupées.
3. Compte tenu de ces résultats préliminaires, le responsable de l’équipe d’experts a défini l’orientation des travaux futurs, qui comprend une liste révisée d’applications dans le projet de norme de l’OMPI. Cette liste d’applications potentielles peut inclure les thèmes ci‑après :

* L’horodatage comme preuve d’existence des fichiers numériques;
* La vérification de l’identité numérique des déposants;
* Les registres de propriété intellectuelle décentralisés;
* La preuve de la création de droits de propriété intellectuelle;
* Les systèmes d’échange de documents de priorité.

1. L’équipe d’experts a mentionné les études conjointes sur la chaîne de blocs et la propriété intellectuelle produites par les offices de Singapour et de la Suisse, dont les résultats ont été présentés à la première session du Dialogue de haut niveau de l’OMPI sur le numérique. Lors de la réunion du groupe de travail qui s’est tenue en mai, il a été proposé de se concentrer sur un ou deux domaines clés à approfondir et de se reporter aux résultats de l’étude conjointe comme référence utile. Il a également été suggéré de collaborer avec d’autres offices de propriété intellectuelle qui utilisent déjà la technologie de la chaîne de blocs afin de recueillir d’autres exemples concrets.
2. Dans le cadre de l’étude en cours, le responsable de l’équipe d’experts a examiné les publications relatives à la chaîne de blocs disponibles sur les sites Web officiels des offices ou des organisations. Les offices de propriété intellectuelle suivants de 15 États membres et quatre organisations semblent être les plus actifs en matière d’utilisation des technologies de la chaîne de blocs : Australie (AU), Espagne (ES), États‑Unis d’Amérique (US), Fédération de Russie (RU), Grèce (GR), Israël (IL), Japon (JP), Norvège (NO), Nouvelle‑Zélande (NZ), Philippines (PH), Royaume‑Uni (GB), Singapour (SG), Slovaquie (SK), Suède (SE), Suisse (CH), Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), Organisation européenne des brevets (OEB), Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). À cet égard, leur expérience pourrait servir de point de départ à des recherches plus approfondies. Parmi ces offices de propriété intellectuelle, l’application concrète la plus développée de la chaîne de blocs a été mentionnée sur le site Web de l’EUIPO, à savoir son infrastructure d’authentification fondée sur la chaîne de blocs.

### Difficultés rencontrées

1. L’équipe d’experts a fait face aux problèmes majeurs ci‑après : implication insuffisante des experts en raison de leur manque d’expérience dans la mise en œuvre des technologies de la chaîne de blocs dans les différents domaines de la propriété intellectuelle. L’équipe d’experts prie le CWS d’encourager les offices de propriété intellectuelle qui mettent actuellement en œuvre ou prévoient de mettre en œuvre cette technologie à rejoindre l’équipe d’experts afin de partager leur expérience.

## Programme de travail

1. L’équipe d’experts informe le CWS de son programme de travail pour 2025‑2026, qui se présente comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Objet** | **Description** | **Calendrier** |
| CWS/13 | Rapport de l’équipe d’experts à la treizième session du CWS | 10 – 14 novembre 2025 |
| Amélioration du projet de norme | Rechercher et analyser des cas d’utilisation de la chaîne de blocs auprès des membres de la communauté de la propriété intellectuelle qui l’utilisent, et améliorer encore le projet de norme. | 2025 – 2026 |
| Réunion de l’équipe d’experts | Organiser une réunion virtuelle de l’équipe d’experts pour examiner les résultats de la recherche. | 2026 |
| Préparation en vue de la quatorzième session du CWS | Rédaction des documents de travail pour la prochaine session du CWS. | 2026 |
| CWS/14 | Rapport de l’équipe d’experts à la quatorzième session du CWS | 2026 |

1. *Le CWS est invité*
   1. *à prendre note du contenu du présent document,*
   2. *à encourager les offices de propriété intellectuelle à rejoindre l’équipe d’experts et à partager leur expérience, comme indiqué au paragraphe 10, et*
   3. *à prendre note du programme de travail proposé de l’Équipe d’experts chargée de la chaîne de blocs, présenté au paragraphe 11.*

[Fin du document]